



## **CAHIER DES CHARGES AIDE-MONITEUR**

L'aide-moniteur travaille sous la responsabilité du responsable de groupe et des moniteurs. Il collabore et les soutient dans leurs tâches.

**De manière générale, il est demandé de :**

- veiller à une prise en charge adéquate et respectueuse des enfants,
- s'investir dans la tâche et prendre des initiatives,
- s'assurer du bon déroulement des activités qui lui sont confiées et des conditions de sécurité,
- avoir un sens des responsabilités en adéquation avec l'activité,
- être ponctuel.

### **CONDITIONS**

L'aide-moniteur doit avoir au minimum 16 ans révolus et 4 ans de différence d'âge avec le plus âgé des participants.

Il s'engage au minimum pour 2 semaines de camp.

Le nouvel aide-moniteur doit avoir participé à la journée de formation obligatoire.

**La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite.**

### **HORAIRES**

L'aide-moniteur encadre les participants du 1<sup>er</sup> au dernier jour du camp.

Il participe à toutes les activités quotidiennes (cf. descriptif des activités) ainsi qu'aux réunions du lundi soir et du mercredi soir.

**Il doit être présent :**

- le lundi matin à 8h15 pour faire connaissance avec l'équipe de moniteurs,
- le lundi soir jusqu'à 18h45, pour la réunion,
- du mardi au jeudi de 8h30 à 18h15 environ,
- le mercredi soir pour la nuit à la belle étoile,
- le vendredi matin à 8h30 et le soir pour le spectacle, jusqu'à 22h environ.

### **VIE QUOTIDIENNE**

L'aide-moniteur participe à l'accueil des enfants chaque matin et se doit d'être présent quand les parents viennent chercher leurs enfants à la fin de la journée.

L'aide-moniteur est présent lors des repas, il sert les enfants à table et veille au bon déroulement des différents repas.